



DÉLIBÉRATION

du 26 mars 2024

Présents : 23 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p>Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY), M. Philippe JAHAN, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU), Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine BRANCHEREAU)</p> <p>Assistaient également au titre des services : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p>Secrétaire de séance : Rosalie OUTIN Date de la convocation : 20 mars 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 29/03/2024 Publiée, le 29/03/2024 Notifiée, le	
Délibération n°24.2.26	ENFANCE JEUNESSE Dispositif Argent de poche – montant de la gratification

Madame le Maire expose au Conseil que le souhait avait été formulé de pouvoir proposer aux jeunes de la Commune un support de découverte des métiers de la collectivité et de première expérience professionnelle.

Un comité de pilotage s'est ainsi constitué et avec le support des services municipaux, le dispositif Argent de Poche de la ville de Mésanger a été initié.

« Argent de Poche » permet aux jeunes de 16 à 17 ans (né en 2007 ou 2008) d'effectuer de petites actions de proximité (1/2 journée) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires (avril et juillet), et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 15€ par jeune et par demi-journée (3H). Les sommes versées directement aux jeunes leur permettent de financer leurs loisirs.

Les principaux objectifs du dispositif sont :

- De faire connaître les services de la mairie,
- D'offrir aux jeunes une 1ère expérience professionnelle,
- De se confronter au monde du travail,
- De s'essayer à certains métiers,
- De favoriser la prise d'autonomie et de responsabilité du jeune,
- De valoriser le travail réalisé,
- D'apporter des expériences pour les dossiers d'orientation (ParcourSup...)

Pour cette première année 2024, il a été décidé de proposer 12 sessions de 5 jours, soit 60 matinées.

Au regard de la nature des missions proposées au sein des différents services municipaux, il a été convenu de ne pas scinder les sessions. Ce sont donc 12 jeunes qui seront accueillis.

Le budget prévisionnel de cette action est ainsi de 900 € (15 x 5 x 12).

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition de Madame Le Maire ;

Vu l'exposé présenté,

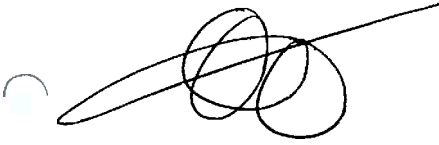
Vu l'article L.2122-21-2^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les validations des commissions Enfance-Jeunesse des 21 novembre 2023 et 23 janvier 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **APPROUVE** la mise en place de ce dispositif et d'y allouer les crédits nécessaires.
- ▶ **FIXE** un montant de 15€ alloué aux jeunes par demi-journée de participation au dispositif « argent de poche »
- ▶ **APPROUVE** la modification de la nature des dépenses sur le Foyer des Jeunes pour en permettre l'exécution.
- ▶ plus généralement, **AUTORISE**, le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Rosalie OUTIN
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

